



**Gestion durable de l'eau**

**Des aides pour vos travaux**

**au jardin**

Vous souhaitez désimperméabiliser vos surfaces, installer des équipements de récupération et de réutilisation de l'eau de pluie, ou encore mettre en place des toilettes sèches ? Vous pouvez bénéficier d'aides aux études et travaux pour vos projets..



**OUVERT À L'ÉTÉ 2025**

LE DISPOSITIF EST OUVERT JUSQU'À ÉPUISEMENT  
DU BUDGET DISPONIBLE.

## Quels projets éligibles ?

Les projets qui peuvent obtenir une subvention doivent viser soit :

- ▼ La désimperméabilisation des surfaces (cours, allées, terrasses, etc.),
- ▼ La déconnexion des eaux pluviales des réseaux publics d'assainissement (gouttières, caniveaux, etc.),
- ▼ L'installation de dispositif de récupération et de réutilisation de l'eau de pluie,
- ▼ La mise en place d'équipements économes en eau (toilettes sèches, etc.).

## Qui peut bénéficier de l'aide ?

Les propriétaires ou les copropriétaires d'un logement existant (hors construction neuve) raccordé à un réseau d'assainissement collectif sur le territoire de Rennes Métropole.

## Quel montant d'aide ?

- ▼ Jusqu'à 80 % du coût des travaux pour les projets retenus par la commission,
- ▼ Jusqu'à 50 % du coût des travaux pour les projets non-retenus par la commission mais répondant aux critères techniques de dé-raccordement des eaux pluviales des réseaux d'assainissement.

## Comment obtenir l'aide ?

Pour transmettre votre candidature, il faut transmettre votre dossier de demande d'aide (description détaillée des travaux envisagés, devis, etc.) par mail (contact ci-dessous).

Une commission de sélection désigne les projets lauréats sur la base de la pertinence et de l'ambition environnementale des aménagements proposés.



IL EST INDISPENSABLE D'ATTENDRE LA VALIDATION DU DOSSIER  
AVANT DE DÉMARRER LES TRAVAUX.

### Renseignements et contacts :

Direction de l'Assainissement

02 30 21 52 49 / 02 23 62 24 10

[r.ezanno@rennesmetropole.fr](mailto:r.ezanno@rennesmetropole.fr) / [assainissement@rennesmetropole.fr](mailto:assainissement@rennesmetropole.fr)